



Annexe 2 :
Consignes de sécurité sites industriels CNR

• **La centrale-écluse hydroélectrique de Bollène (Vaucluse) :**

- Chaque visiteur (hors enfant mineur) devra présenter une pièce d'identité en début de visite, et pourra se voir refuser l'entrée en cas de non-présentation de celle-ci.
- Chaussures fermées et plates obligatoires (en cas de non-respect de cette condition la totalité de la visite ne pourra pas être proposée, notamment la visite de l'écluse).
- Les visiteurs seront équipés d'un casque et d'un gilet de couleur. Concernant le port du casque, une charlotte sera également mise à disposition.
- Les visiteurs devront respecter le balisage et ne devront en aucun cas le franchir.
- Le groupe devra également respecter les temps et horaires de visites de chaque espace afin de permettre au responsable du site industriel de savoir où se trouve le groupe.
- Les téléphones et ordinateurs portables, les appareils photo, les dictaphones et tout objet électronique sont interdits durant la visite et devront être déposés dans les vestiaires prévus à cet effet.
- Les enfants (de plus de 8 ans) sont sous la responsabilité des parents et/ou accompagnants qui veilleront aux respects des consignes de sécurité délivrées par le guide pour la visite.

Nota : durant les arrêts de navigation annuel (du 10 au 30 mars, en cas de pluie, vents forts, orage et canicule l'accès à l'écluse ne sera pas envisageable).

• **Le barrage-centrale de Génissiat (Ain) :**

- Chaque visiteur (hors enfant mineur) devra présenter une pièce d'identité en début de visite, et pourra se voir refuser l'entrée en cas de non-présentation de celle-ci.
- Chaussures fermées **recouvrant complètement le cou-de-pied** et plates obligatoires (en cas de non-respect de cette condition la totalité de la visite ne pourra pas être proposée, notamment la visite de la centrale).
- La visite se fait principalement à pied et dure deux heures (comprenant également la montée d'un escalier monumental d'environ 100 marches).
- Les visiteurs seront équipés d'un casque et d'un gilet de couleur. Concernant le port du casque, une charlotte sera également mise à disposition.
- Les visiteurs devront respecter le balisage et ne devront en aucun cas le franchir.
- Le groupe devra également respecter les temps et horaires de visites de chaque espace afin de permettre au responsable du site industriel de savoir où se trouve le groupe.
- Les téléphones et ordinateurs portables, les appareils photo, les dictaphones et tout objet électronique sont interdits durant la visite et devront être déposés dans les vestiaires prévus à cet effet.
- Il est déconseillé aux porteurs de pacemaker et de défibrillateur implanté de se trouver à proximité de champs électromagnétiques, la visite du barrage-centrale de Génissiat est donc déconseillée à ces personnes.
- Les enfants (de plus de 8 ans) sont sous la responsabilité des parents et/ou accompagnants qui veilleront aux respects des consignes de sécurité délivrées par le guide pour la visite.

Nota : durant une intervention de maintenance à l'intérieur de l'usine la visite pourra ne pas avoir lieu.

J'ai pris connaissance de l'ensemble des CGV et de ses annexes et en accepte les dispositions.

Bon pour accord,



Fait à Belmont d'Azergues
Le 13/06/2023
Signature

Club V8 - forever
49 imp. du Lavoir
69380 BELMONT

COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE

Siège social : 2 rue André Bonin - 69316 LYON CEDEX 03 FRANCE - Tel : +33 (0) 4 72 00 69 69 - Fax : +33 (0) 4 72 10 66 66 - cnr.lyon@cnr.tm.fr
Société anonyme d'intérêt général au capital de 5 488 164 € / RCS Lyon 957 520 901

www.V8forever.com

cnr.tm.fr